

Guide pratique à l'usage des experts au jury régional
DEJEPS spécialité perfectionnement sportif mention
Activités de plongée subaquatique
Session 2025

1. Modalités de certification EPMSP

L'assistance d'un plongeur en difficulté d'une profondeur de 25 mètres.

Descriptif de la tâche proposée aux stagiaires :

Le stagiaire devra réaliser et valider une remontée en sécurité d'un plongeur en difficulté depuis une profondeur de 25 mètres. Il sera proposé aux stagiaires une situation la plus réaliste possible. Le stagiaire pourra utiliser tout moyen permettant d'assurer en sécurité la prise en charge et la remontée d'un plongeur en difficulté et de lui-même. Une attention toute particulière sera observée sur les conditions de ventilation de l'assisté, la vitesse de remontée, l'arrêt entre 5 et 3 mètres. Le tractage de l'assisté en surface ne sera pas vérifié ici mais en amont des EPMSP. Cette dernière mesure permettra d'une part de ne pas s'éloigner de la réalité et d'autre part de ne pas mettre en jeu la sécurité du stagiaire, de l'assisté et des examinateurs. L'épreuve pourra donc s'arrêter en surface une fois le signe de détresse réalisé.

Equipe d'examineurs	<ul style="list-style-type: none">• Formateurs CREPS
Lieu	<ul style="list-style-type: none">• En mer CREPS PACA site Antibes/Marseille
Dates	<ul style="list-style-type: none">• 12 et 13 mai 2025 (26 mai pour la session Marseille)
Rattrapage <i>(1 seul rattrapage proposé)</i>	<ul style="list-style-type: none">• 14 mai 2025 (28 mai session Marseille)

Organisation de la séquence d'évaluation et rôle des experts au jury:

La situation et les attendus seront présentés par un des formateurs du CREPS PACA à l'ensemble des stagiaires et formateurs présents le jour de la certification.

Il découle de ces observations que les formateurs devront être aptes à plonger le jour de l'évaluation, et à jour de leurs obligations au regard du code du sport.

A propos du niveau d'exigence attendu pour la validation de cette épreuve :

Cette épreuve à vocation à vérifier l'aptitude des futurs professionnels à prendre en charge un plongeur en difficulté depuis la profondeur de 25 mètres et assurer en sécurité son retour jusqu'à la surface . La non validation de cette épreuve pourra être prononcée notamment dans les cas suivants :
Le binôme victime/sauveteur est soumis à un sur risque, lequel est la conséquence directe de l'action du sauveteur.

Exemples de comportement pouvant entraîner un avis défavorable des examinateurs : la redescente, des vitesses de remontée* non maîtrisées et/ou sans réaction immédiate lors de leur phase critique, la non vérification de la ventilation de la victime, un tour d'horizon absent ou incorrect, signe de détresse non réalisé, cohésion avec la victime, ...

*La vitesse de remontée ne peut s'évaluer par l'unique étude de la courbe de plongée délivrée par un ordinateur. Cette courbe n'étant pas représentative de l'évolution à chaque instant du binôme mais seulement une approximation lissée dans l'échelle de temps.

Conduite d'une séance d'apprentissage dans l'espace 0-20 mètres

Descriptif de la tâche proposée aux stagiaires

Le stagiaire doit conduire une séance d'apprentissage permettant de vérifier qu'il prend en compte les exigences de sécurité nécessaires dans l'espace 0-20 mètres. La séance est réalisée avec 1 formateur jouant le rôle du pratiquant. Le sujet est issu d'une liste de sujets travaillés avec les candidats.

L'épreuve se décompose ainsi :

Le candidat bénéficie de trente minutes de préparation après tirage au sort du sujet.

Il dispose ensuite d'un temps maximum de quarante minutes pour son briefing, la conduite en immersion et le débriefing au pratiquant.

La séance est suivie d'un entretien de 30 minutes maximum portant sur les aspects sécuritaires dont l'organisation, l'enseignement, la réglementation et les secours.

Equipe d'examineurs	<ul style="list-style-type: none">• Formateurs CREPS
Lieu	<ul style="list-style-type: none">• En mer CREPS PACA site Antibes/Marseille
Dates	<ul style="list-style-type: none">• 12 et 13 mai 2025 (26 mai pour la session Marseille)
Rattrapage <i>(1 seul rattrapage proposé)</i>	<ul style="list-style-type: none">• 14 mai 2025 (28 mai session Marseille)

2. Modalités de certification des UC 1 et 2

Trois tâches distinctes sont demandées aux stagiaires :

1.1 Rédaction d'un dossier retraçant l'expérience de conception, de mise en œuvre et d'évaluation d'un projet d'action

Les attendus en formation :

Au cours de sa formation, le stagiaire doit mettre en place une démarche de projet. Celle-ci peut s'appuyer sur :

- le diagnostic d'une situation, d'une offre de service, d'un territoire ou,
- d'une commande du tuteur ou de la structure d'accueil.

Cette démarche permettra d'élaborer, de mettre en œuvre, de conduire, de **réaliser un projet et son évaluation**, correspondant à une activité professionnelle dans le secteur de la plongée.

Il ne s'agit donc pas d'un projet de création d'entreprise qui serait mis en œuvre post-formation mais d'un projet qui est issu d'une analyse du contexte dans lequel est le stagiaire au cours de son alternance.

Il est clairement attendu que le stagiaire identifie et formalise une situation problème ou une situation à améliorer puis la résolve. Cette résolution pouvant se traduire par l'amélioration d'une activité existante ou la proposition d'une nouvelle activité. L'existence d'une activité organisée avec un public et encadrée par le stagiaire est préférable mais si ce n'est pas le cas, le projet doit néanmoins garder une finalité éducative (exemple : amélioration ou création d'outils à caractère pédagogique).

Evaluation du projet : Le stagiaire fera ressortir dans l'évaluation du projet les résultats qualitatifs et quantitatifs, basés sur le déroulé des étapes réalisées de son projet. Par ailleurs, il proposera une projection de la suite de ses actions, les perspectives (avec les diverses retombées envisagées).

Le projet envisagé doit :

- Être structurant
- Être en lien avec l'activité
- Être en lien avec le public
- Comporter une finalité sportive et/ou pédagogique et/ou commerciale
- Comporter un plan d'actions :
 - Echéancier*
 - Mobilisation équipe*
 - Budget prévisionnel*
 - Moyens de communication*
 - Moyens mobilisés*
- Être mis en œuvre avec l'ensemble des points précédents
- Comporter une évaluation et des perspectives quantitatives et qualitatives

Attention le projet ne peut se limiter à une action de type : démarche commerciale ponctuelle, aménagement des locaux, renouvellement parc matériel, nettoyage plage, refonte site web... Ces actions peuvent toutefois être intégrées dans un projet plus global reprenant les points précédents.

Chaque stagiaire doit fournir un dossier de **20 pages maximum** (40 pages maximum annexes comprises) présentant son projet selon la méthodologie vue en cours :

- 1^{ère} étape : analyse du contexte et constat débouchant sur une problématique
- 2^{ème} étape : présentation des actions envisagées
- 3^{ème} étape : mise en œuvre des actions et remédiation éventuelle
- 4^{ème} étape : évaluation et bilan du projet
- 5^{ème} étape : présentation des perspectives et suites envisagées

L'une des annexes attestera que le tuteur et/ou la structure d'accueil a pris connaissance du dossier. La forme de cette annexe est libre (mail, attestation...).

Par ailleurs, pour être recevable, le dossier devra d'une part répondre à la commande (nombre de pages et contenu demandé) et d'autre part présenter une qualité d'écrit conforme au niveau de compétence attendu pour un diplôme de niveau 5. C'est-à-dire avec un minimum de fautes, une syntaxe correcte et une expression en langue française permettant une parfaite compréhension. Cela doit correspondre à ce que l'on attend dans la vie professionnelle, d'une présentation réalisée par un porteur de projet dans le champ des activités subaquatiques.

Si tel n'était pas le cas, le dossier serait jugé non recevable. Il sera alors notifié au candidat, à minima la veille de sa soutenance prévue, de la non-recevabilité de son dossier. Il en découle que le candidat devra se présenter au rattrapage prévu par l'organisme de formation. Si cette situation se présente lors de l'organisation du rattrapage, le candidat sera ajourné pour la certification des UC1 et 2.

1.2 Soutenance orale d'un dossier :

Si le dossier a été jugé recevable, alors, il fait l'objet d'une présentation orale d'une durée **maximale de 20 minutes**. Le stagiaire soutient cette présentation à l'aide d'un document multimédia (Exemple : diaporama Power Point). Cette soutenance est prévue en visionconférence. Cette modalité pourrait changer sur avis expresse de la DRAJES PACA.

La présentation en diaporama n'est pas un « copié-collé » du dossier. Le stagiaire doit faire une présentation synthétique en insistant sur des points clés mettant en avant des difficultés et leur résolution. Le stagiaire devra être en mesure de synthétiser les principales étapes de sa démarche de projet.

Durant ces 20 minutes, le stagiaire n'est ni questionné ni interrompu.

1.3 Entretien avec le jury :

Le jury dispose d'un entretien de **40 minutes maximum** avec le stagiaire pour obtenir des renseignements ou éclaircissements complémentaires à la soutenance orale.

Au cours de cet entretien, le jury peut être amené à poser des questions non traitées dans le dossier mais nécessaires à la validation des UC concernées. Il ne s'agit pas de questions de cours mais des demandes d'explicitation de ce qui s'est passé ou des demandes de pistes de ce qui aurait pu être

remédié et de quelle façon. Les questions peuvent également concerner les perspectives telles que demandées dans une partie du dossier.

Le stagiaire devra être en mesure de justifier et d'expliquer des éléments se trouvant dans le dossier et/ou présenter à l'oral. Ces éléments permettant ainsi d'écartier les éventuels plagiat et autres actions qui ne seraient pas à l'origine du stagiaire. Néanmoins, il ne s'agit pas d'un interrogatoire mais bien d'une recherche et de vérification des compétences détenues par le stagiaire.

1.4 Outils d'évaluation :

Le jury dispose, pour chaque stagiaire, de 2 fiches d'évaluation d'UC lui permettant d'objectiver l'évaluation afin de juger de l'acquisition de capacités demandées par les textes au travers du référentiel de certification. L'évaluation finale pour chaque UC doit donc être la prise en compte de l'ensemble des prestations et réponses du stagiaire.

Equipe d'examineurs	<ul style="list-style-type: none">• Deux membres ou experts du jury• (si besoin 1 régulateur de la DRAJES PACA)
Lieu	<ul style="list-style-type: none">• En visio conférence
Dates	<ul style="list-style-type: none">• Du 16 au 18 juin 2025 (dossier à rendre avant le 10/06 12h00)
Rattrapage <i>(1 seul rattrapage proposé)</i>	<ul style="list-style-type: none">• 23-24 octobre 2025 (dossier à rendre avant le 16/10 12h00)

Le jour des certifications, les examinateurs sont réunis (avec 1 formateur de l'OF) en début et fin de journée pour une harmonisation afin d'échanger et homogénéiser l'évaluation entre doublette. Lors de la réunion de fin de journée, les formateurs de l'OF peuvent avoir un avis consultatif sur demande des examinateurs.

[2. Certification de l'UC3 « EC de conduire une démarche de perfectionnement sportif dans les activités de plongée subaquatique » :](#)

2.1 La conduite d'une séance d'enseignement théorique suivie d'un entretien.

Le thème de cette séance est tiré au sort avant le début de la séance sur un ensemble de sujets connus du candidat. Puis le candidat prépare sa séance pendant trente minutes maximum et expose sa séance pendant trente minutes maximum.

Il pourra s'appuyer sur tout moyen pour préparer la séance. L'ensemble des thèmes de séance fera référence aux programmes de formation suivi par les pratiquants en formation vers une qualification française reconnue par l'annexe III 16b ou III 17c du code du sport.

Le stagiaire devra assurer: la conduite et le bilan d'une séance de pédagogie théorique avec ses élèves en utilisant tout support jugé nécessaire. Les 2 examinateurs endosseront le rôle de public en s'adaptant au niveau induit par le sujet tiré au sort par le candidat.

Le stagiaire dispose de 30 minutes pour exposer tout ou partie de sa séance. Une fois la séquence terminée, le stagiaire suivra un entretien avec les examinateurs. Cet entretien d'une durée de 30 minutes maximum permettra de faire le bilan et d'expliquer les choix de sa séance d'enseignement de

pédagogie théorique. Il permettra également d'évaluer les connaissances théoriques nécessaires pour d'autres niveaux de pratiquants ou d'autres publics.

Equipe d'examineurs	• 2 membres ou experts du jury
Lieu	• Locaux du CREPS PACA ou visio conférence
Dates	• Le 19 septembre 2025
Rattrapage <i>(1 seul rattrapage proposé)</i>	• Du 23-24 octobre 2025

Le jour des certifications, les examinateurs sont réunis (avec 1 formateur de l'OF) en début et fin de journée pour une harmonisation afin d'échanger et homogénéiser l'évaluation entre doublette. Lors de la réunion de fin de journée, les formateurs de l'OF peuvent avoir un avis consultatif sur demande des examinateurs.

2.2 Epreuve écrite sur les connaissances nécessaires à l'exercice professionnel

Le stagiaire dispose d'une heure trente minutes pour remplir un questionnaire de 40 questions portant sur les connaissances nécessaires à l'exercice professionnel. Les 40 questions seront issues d'une base de données d'environ 150 questions travaillées avec les stagiaires.

Les thèmes porteront sur : réglementation, navigation, matériel, physique, physiologie, procédures de décompression, accidents, secours, milieu vivant, météo. Pour valider cette épreuve, le nombre d'erreurs devra être inférieur ou égal à 10. Au-delà de 10 erreurs, l'épreuve sera considérée comme non validée. La non-réponse à une question est considérée comme une erreur.

Equipe d'examineurs	• Formateurs CREPS
Lieu	• Locaux du CREPS PACA site Antibes/Marseille
Date	• Le 29 septembre 2025 (19 mai pour la session Marseille)
Rattrapage <i>(1 seul rattrapage proposé)</i>	• 23-24 octobre 2025

3. Certification conjointe de l'UC3 et de l'UC4

La conduite d'une séance d'enseignement pratique suivie d'un entretien.

Le stagiaire organisera une séquence professionnelle de 60 minutes maximum au cours de laquelle il devra prendre en charge un ou plusieurs pratiquants en formation vers une qualification française reconnue par l'annexe III 16b ou III 17C du code du sport. Avant la séance, le thème de cette séquence sera tiré au sort parmi le programme de formation suivi au Creps (du baptême à la formation de plongeurs de 0 à 40m). Le candidat dispose d'un temps de préparation de 30 minutes. Les examinateurs endosseront le rôle de pratiquants.

Le stagiaire devra prendre en charge :

- En amont de la séance, l'accueil du pratiquant, sa prise en charge.
- La préparation, la conduite et le bilan de la séance avec son ou ses élèves. La séance se déroulera dans la zone de profondeur indiquée par le sujet.

Une fois la séquence terminée, le candidat participera à un entretien d'une durée de trente minutes maximums portant principalement sur l'analyse et la justification de ses choix pédagogiques organisationnels et sécuritaires lors du déroulement de la séance. L'échange avec les évaluateurs permet également de vérifier la capacité du candidat à adopter une démarche adaptée, intégrative et sécurisée des différents publics au regard de leurs spécificités dans ses séances en plongée subaquatique.

Equipe d'examineurs	<ul style="list-style-type: none">• Membres ou experts du jury
Lieu	<ul style="list-style-type: none">• En mer CREPS PACA site Antibes/Marseille
Dates	<ul style="list-style-type: none">• 2 et 3 octobre 2025
Rattrapage <i>(1 seul rattrapage proposé)</i>	<ul style="list-style-type: none">• 23-24 octobre 2025

Le jour des certifications, les examinateurs sont réunis (avec 1 formateur de l'OF) en début et fin de journée pour une harmonisation afin d'échanger et homogénéiser l'évaluation entre doublette. Lors de la réunion de fin de journée, les formateurs de l'OF peuvent avoir un avis consultatif sur demande des examinateurs. Les examinateurs devront remplir scrupuleusement la grille de certification en mentionnant notamment les points à travailler pour un éventuel rattrapage. Il découle de ces observations que les examinateurs devront être apte à plonger le jour de l'évaluation, et à jour de leurs obligations au regard du code du sport.

4. Certification de l'UC4 : « EC d'encadrer les activités de plongée subaquatique en sécurité »

4.1 Epreuve de mise en situation d'intervention en sécurité : sauvetage avec un mannequin normalisé en plongée libre.

Cette épreuve permet de vérifier la capacité du candidat à gérer une situation d'accident survenue à un plongeur. Elle consiste, pour le candidat à effectuer 200 mètres à aller chercher un mannequin immergé sur un fond de 10 mètres et à le ramener sur une distance de 100 mètres, les voies respiratoires hors de l'eau. Le temps mis pour effectuer les 200 mètres, aller chercher le mannequin et le ramener en surface devra être inférieur à 5 minutes. La durée maximale de l'ensemble de cette épreuve est de 8 minutes.

Le candidat doit tenir le mannequin, les voies aériennes hors de l'eau en utilisant une prise également adaptée au sauvetage d'une personne réelle. Un temps d'immersion du mannequin supérieur à 15 secondes consécutives au cours du trajet en surface est éliminatoire. Un mannequin réglementaire "adulte" et normalisé est utilisé (poids apparent de 1,500 kg).

Le port du vêtement isothermique, complété au choix du candidat, d'une ceinture de lest, est obligatoire lorsque la température de l'eau est inférieure à 20°C. Lorsque cette température est égale ou supérieure à 20°C, le port du vêtement isothermique est laissé au choix du candidat.

Equipe d'examineurs	<ul style="list-style-type: none">• Formateur + un personnel CREPS PACA. Répartie par groupe sur plusieurs demi-journées.
Lieu	<ul style="list-style-type: none">• En mer au départ du CREPS PACA site Antibes/Marseille
Dates	<ul style="list-style-type: none">• 26 septembre 2025
Rattrapage <i>(1 seul rattrapage proposé)</i>	<ul style="list-style-type: none">• 23-24 octobre 2025

4.2 Epreuve de direction de plongée

Une épreuve de direction de plongée durant laquelle le candidat organise en sécurité une séance en prenant en compte les caractéristiques singulières des différents publics, suivie d'un entretien portant sur ses choix et l'analyse de la direction de plongée.

Le candidat assure les choix de direction de la plongée à l'air et au Nitrox en milieu naturel pour plusieurs palanquées de pratiquants, à partir d'un navire support de plongée. Cette direction de plongée doit permettre au stagiaire de faire des choix techniques d'organisation, de prendre des dispositions pour assurer la sécurité des plongeurs, de prendre en compte les procédures et règles en vigueur, de composer les palanquées et leur fixer les caractéristiques d'évolution.

La situation qui contextualise la direction de plongée est celle de la structure dans laquelle elle se déroule. Le candidat dispose de trente minutes pour préparer son intervention. Il met ensuite ses choix en œuvre en transmettant ses consignes aux différents opérateurs et en réalisant les parties qui le concernent (briefing, renseignement fiche de sécurité, organisation, navigation ...);

L'organisation de la direction de plongée est suivie d'un entretien avec les évaluateurs. Cet entretien d'une durée de vingt minutes maximums porte principalement sur la sécurité, l'analyse et la justification de ses choix.

L'échange avec les évaluateurs permet également de vérifier la capacité du candidat à adopter une démarche adaptée, intégrative et sécurisée des différents publics au regard de leurs spécificités dans ses séances en plongée subaquatique »

Equipe d'examineurs	<ul style="list-style-type: none">• Tuteur et un expert du jury
Lieu	<ul style="list-style-type: none">• Au sein de la structure d'alternance sur rdv préalable
Dates	<ul style="list-style-type: none">• Du 4 au 20 octobre 2025
Rattrapage <i>(1 seul rattrapage proposé)</i>	<ul style="list-style-type: none">• Du 6 au 31 octobre 2025

Les examinateurs devront remplir scrupuleusement la grille de certification en mentionnant notamment les points à travailler pour un éventuel rattrapage.

5. COMMUN à toutes les UC

En cas d'absence à une ou plusieurs épreuves certificatives, et ce quel qu'en soit le motif, le stagiaire ne sera pas autorisé à représenter la/les certifications. Le stagiaire bénéficiera néanmoins de l'accès à un rattrapage unique, tel que prévu dans le présent guide.

Les convocations des experts au jury seront envoyées **par mail** par le site de Nice de la DRAJES PACA. En cas de changement de date de dernière minute, pour des raisons d'aléas logistique, météo ou autre, une autre convocation sera envoyée par le site de Nice de la DRAJES PACA.

Rappels coordonnées du site de Nice de la DRAJES PACA :

corinne.turco@region-academique-paca.fr

☎Tél. : 04.93.72.64.71